

Exploitation forestière

En 2013, la récolte régionale s'élève à 2 081 milliers de mètres cube, soit une hausse de 2% par rapport à l'année précédente. Cette évolution est identique à celle observée au niveau national alors que les conditions de l'exploitation forestière ont été difficiles dans la région en raison d'un hiver et d'un printemps particulièrement humides qui ont rendu délicat l'accès des engins dans la forêt.

Avec 5,8% de la récolte nationale, la Franche-Comté se place en sixième position des régions française, loin derrière l'Aquitaine (19%) et la Lorraine (11%), mais proche des régions voisines Rhône-Alpes (7%), Bourgogne (6,8%) et Auvergne (6,7%). Ces chiffres ne prennent en compte que les volumes récoltés par les exploitants professionnels, hors affouage et autoconsommation.

Après une récolte record de près de 3 millions de m³ en 2007, suivi d'un effondrement lié à la fin des conséquences des épisodes sanitaires post tempête (1999) et post canicule et à la crise économique, la récolte de bois retrouve les niveaux observés entre 2002 et 2004. En une dizaine d'années, les destinations des bois exploités ont évolué avec une diminution de la part des grumes de feuillus, qui représentait un quart de la récolte, au profit de la trituration et du bois énergie. De plus, en l'absence de mar-

ché rémunérateur, certains propriétaires hésitent à commercialiser leurs bois feuillus. Les peuplements de résineux ont été fortement décapitalisés depuis les années 1990 tant par les effets de la tempête de 1999 que par une sylviculture désormais basée sur la régénération naturelle.

Le volume de bois d'œuvre représente 70% de la récolte et progresse de 6% par rapport à 2012. Les feuillus et résineux évoluent de façon équivalente. Avec près de 10% de la récolte nationale de bois d'œuvre de feuillus, la Franche-Comté est la seconde région française derrière la Lorraine avec un écart de 110 milliers de mètres cubes.

Les bois d'industrie (trituration et autres bois d'industrie) diminuent de 13% par rapport à 2012, cette baisse étant plus marquée pour la trituration (panneaux et pâtes à papier). L'année 2013 correspond à la fermeture de la papeterie STRACEL de Strasbourg.

Avec plus de 200 000 m³, la part du bois énergie correspond à 10% de la récolte régionale et progresse de 15% en une année. Il faut également compter dans cette filière les connexes de scierie dont une partie est valorisée pour la production de chaleur.

L'exploitant forestier achète des bois sur pied (ou en est propriétaire), les coupe ou les fait couper, les vend bord de route ou les transfère à des ateliers de sciage.

Ne pas confondre l'exploitant forestier avec l'entreprise de travaux forestiers.

Bois d'œuvre : grume ou bille de bois de qualité et de dimension suffisante pour être sciée, tranchée, déroulée ou fendue.

Bois d'industrie : bois de petite dimension destinés à l'industrie de la pâte à papier, des panneaux de particules (bois de trituration) et poteaux.

m³ bois rond : volume du produit de l'exploitation forestière avant toute transformation. Le m³ de bois rond correspond à un volume plein, par opposition au stère, unité de volume apparent.

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/donnees et cartes régionales

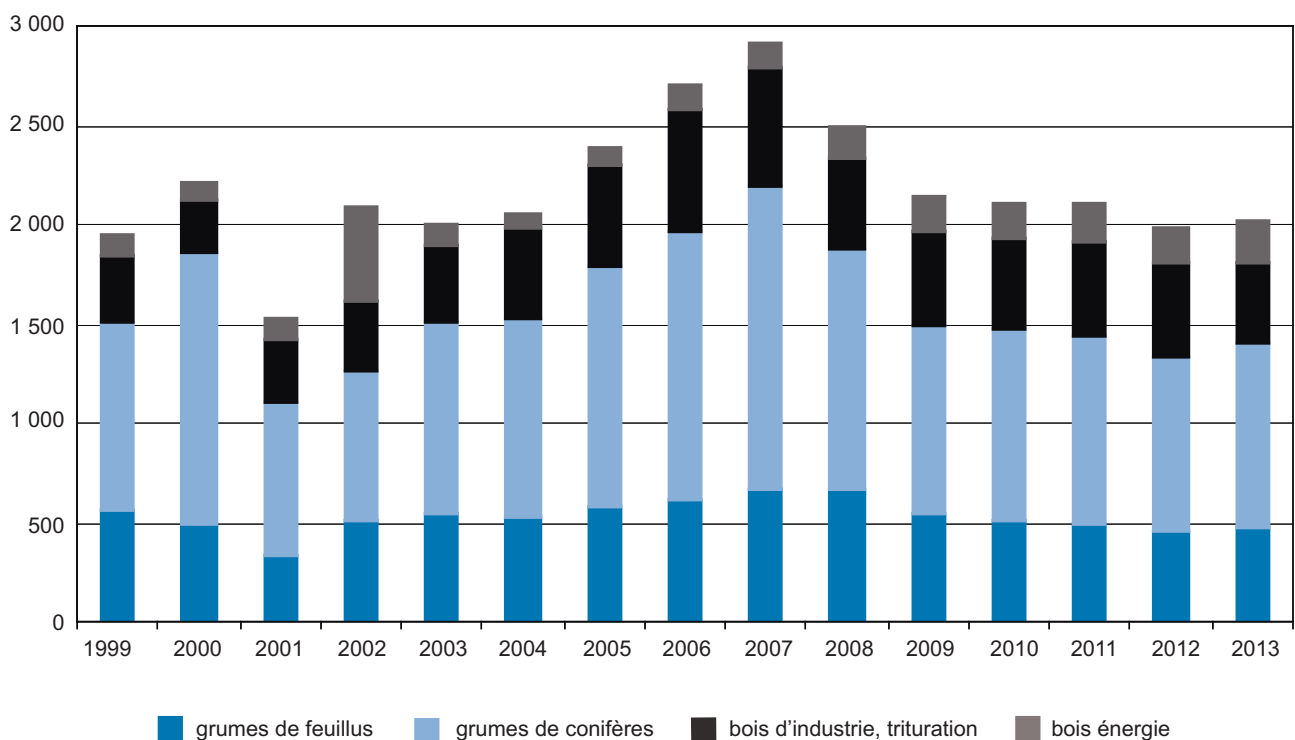
Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Légère progression de la récolte franc-comtoise en 2013

Volume récolté en milliers de m ³ bois rond	Franche-Comté				France		
	2012	2013	Evolution 2013/2012	Répartition en 2013	2012	2013	Evolution 2013/2012
Feuillus	457	478	+ 5%	23%	4 978	4 862	- 2%
<i>dont chêne</i>	198	205	+ 4%	10%	2 141	2 129	- 1%
<i>dont hêtre</i>	177	188	+ 6%	9%	1 111	1 086	- 2%
Conifères	926	984	+ 6%	47%	13 239	13 673	+ 3%
<i>dont sapin et épicéa</i>	874	919	+ 5%	44%	6 310	6 512	+ 3%
Total bois d'œuvre	1 383	1 462	+ 6%	70%	18 218	18 535	+ 2%
<i>dont gestion durable</i>	613	713	+ 16%	34%	9 807	9 912	+ 1%
Feuillus	140	137	- 2%	7%	4 336	3 888	- 10%
Conifères	319	245	- 23%	12%	6 365	5 760	- 10%
Total bois de trituration	459	382	- 17%	18%	10 701	9 648	- 10%
<i>dont gestion durable</i>	209	191	- 9%	9%	6 146	5 634	- 8%
Autres bois d'industrie	17	31	+ 82%	2%	635	755	+ 19%
Bois énergie	179	206	+ 15%	10%	5 635	6 915	+ 23%
Total exploitation forestière	2 038	2 081	+ 2%	100%	35 189	35 853	+ 2%
<i>dont gestion durable</i>	895	954	+ 7%	46%	18 362	18 581	+ 1%

Source : Agreste - enquêtes annuelles exploitation forestière 2012 et 2013

L'exploitation forestière se maintient



Source : Agreste - enquêtes annuelles exploitation forestière

Sciage du bois

En 2013, la production régionale de sciage, bois sous rails et merrains s'élève à 823 milliers de mètres cube, soit une hausse de 5% par rapport à l'année précédente. Au niveau national, cette production est en baisse de 1%.

Avec 10,1% des volumes sciés, la Franche-Comté est la troisième région française derrière l'Aquitaine (16,4%) et Rhône-Alpes (13,3%), mais devant l'Auvergne (9,3%) et l'Alsace (8,6%).

Cette augmentation régionale des sciages intervient après une année 2012 marquée par le volume scié le plus faible des vingt dernières années. La production de sciage est actuellement au niveau de celle du milieu des années quatre vingt dix.

Les sciages de feuillus progressent de près de 30% sur une année, tiré par le hêtre en progression de 20 000 m³ avec 66 milliers de m³ sciés. Cependant, depuis une douzaine d'années, les volumes de sciages de feuillus sont en recul, en raison du repli de l'industrie du meuble massif.

Pour le résineux, le volume des sciages est en baisse de 1%, mais représente néanmoins les

trois quarts des volumes sciés alors que la forêt franc-comtoise est composée pour seulement 30% de sa surface par des résineux.

Cette baisse peut s'expliquer par la morosité actuelle du secteur du bâtiment, mais également à plus long terme par une tension au niveau des prélèvements sur la ressource en conifère. Les arbres détruits par la tempête de 1999 sont manquants dans la récolte actuelle.

La production de produits connexes (plaquettes, chutes de sciage, écorces, sciures) de scieries dépasse en 2012 le volume de sciages. Une analyse historique permet d'éclairer ce paradoxe. Au début des années quatre vingt dix, deux m³ de sciage génère moins d'une tonne de produits connexes commercialisés. Depuis, ce ratio s'est réduit progressivement. Cette augmentation des volumes de connexes de scieries s'explique par une meilleure valorisation de ces produits dans la trituration et la production d'énergie. Désormais, les connexes de scieries sont considérés comme des coproduits, qui contribuent à l'équilibre financier des scieries et non plus comme des déchets.

Sont concernées par l'enquête annuelle, les entreprises de sciage et de première transformation du bois tels que le rabotage, le ponçage et l'imprégnation du bois. Sont interrogées également les entreprises produisant des bois profilés (lames et panneaux pour parquet, lambris, moulures,...), des bois injectés ou imprégnés (poteaux, bois sous rails,...), des farines ou paille de bois.

Produits connexes : Produits issus du sciage comme les copeaux de bois, les écorces, les sciures ou encore les chutes.

Plaquettes : Éclats de bois déchiqueté utilisés pour la fabrication de panneaux ou pour le chauffage après séchage.

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/donnees et cartes régionales

Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr

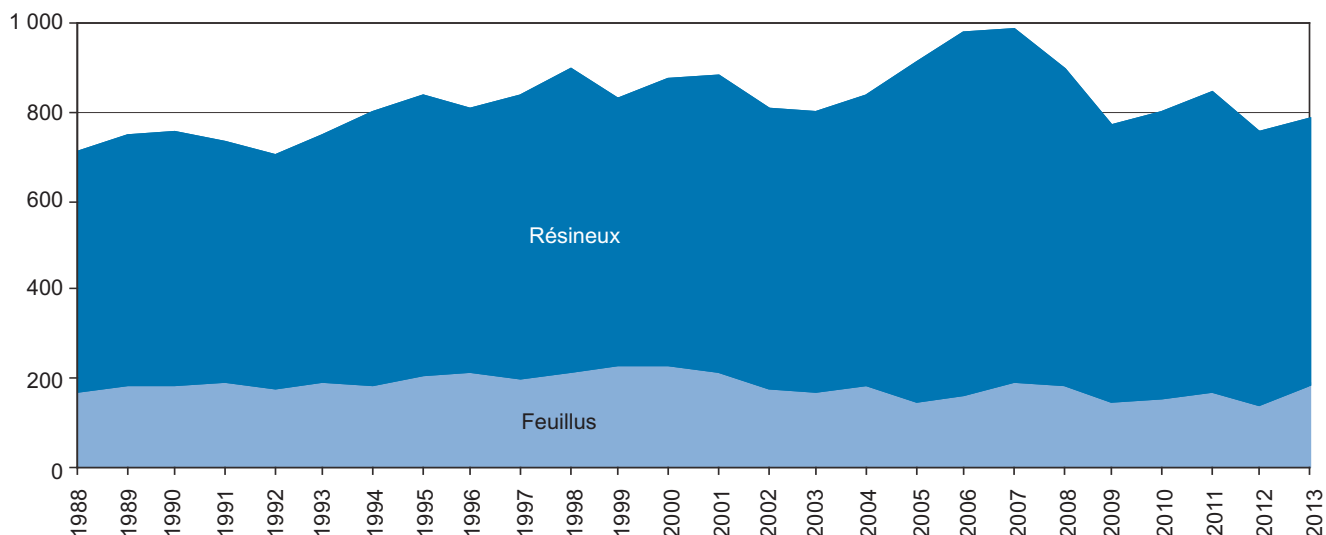
Reprise des sciages

Volume de bois scié en milliers de m ³	Franche-Comté				France		
	2012	2013	Evolution 2013/2012	Répartition en 2013	2012	2013	Evolution 2013/2012
Sciages de feuillus	143	182	+ 27%	22%	1 241	1 305	+ 5%
<i>dont chêne</i>	72	83	+ 15%	10%	562	582	+ 4%
<i>dont hêtre</i>	46	66	+ 43%	8%	315	366	+ 16%
Sciages de conifères	610	601	- 1%	73%	6 750	6 544	- 3%
<i>dont sapin et épicéa</i>	602	586	- 3%	71%	3 733	3 626	- 3%
Total sciages	753	783	+ 4%	95%	7 991	7 849	- 2%
<i>dont gestion durable</i>	128	156	+ 19%	19%	2 888	3 063	+ 6%
Bois sous rail, merrains	29	40	+ 36%	5%	185	229	+ 24%
Total sciages, bois sous rail et merrains	782	823	+ 5%	100%	8 176	8 078	- 1%
<i>dont gestion durable</i>	144	164	+ 14%	20%	2 978	3 141	+ 5%
Total produits connexes commercialisés (en tonnes)	793	644	- 19%	100%	8 529	7 750	- 9%
<i>dont produits destinés à la trituration</i>	440	355	- 19%	45%	3 449	3 187	- 8%
<i>dont autres utilisations</i>	354	288	- 18%	55%	5 080	4 563	- 10%

Source : Agreste - enquêtes annuelles sciages 2012 et 2013

Baisse des volumes sciés en Franche-Comté depuis la crise économique

Volumes sciés en milliers de m³



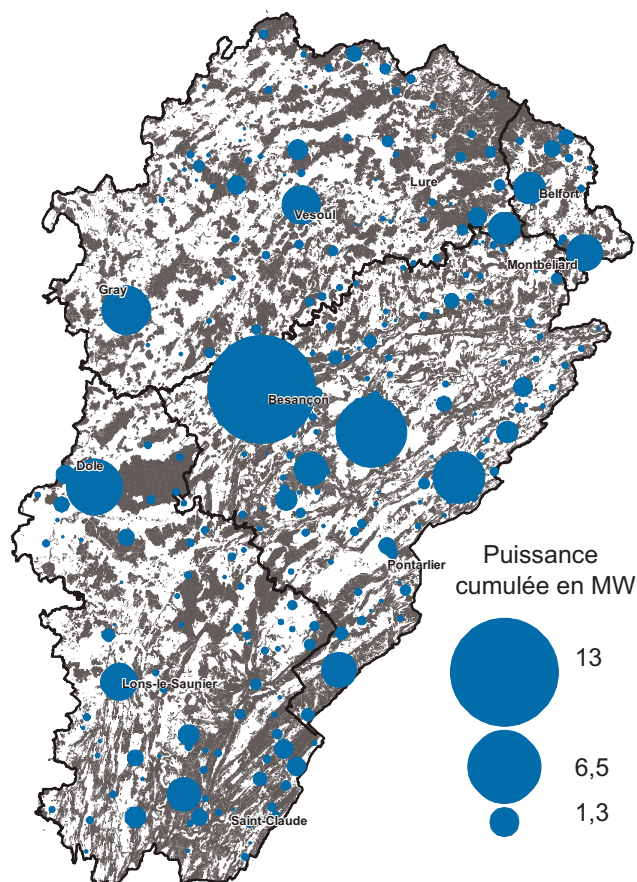
Source : Agreste - enquêtes annuelles sciages

Bois-énergie

Le marché du bois énergie est en développement depuis 2000 sous l'effet des politiques publiques de soutien aux énergies renouvelables et du renchérissement du prix des énergies fossiles. Ce marché se développe malgré une progression du prix du bois énergie de plus de 10% au cours de deux dernières années. Au niveau national, le bois énergie est de loin la première source d'énergie renouvelable avec 45% de la production d'énergie primaire. Le bois énergie est majoritairement utilisé pour le chauffage notamment dans le secteur domestique (74% de la consommation). Les parts de l'industrie (21%) et du collectif tertiaire (5%) sont en croissance.

En Franche-Comté, le chauffage individuel au bois est solidement ancré dans les mœurs. La consommation de buche de bois est estimée à 1 million de tonnes par an (1,85 million de stères). Il s'agit du premier mode de consommation du bois énergie. L'affouage apprécié à partir des délivrances de l'ONF pour les forêts publiques a progressé de près de 50 % au cours des 10 dernières années. Il atteint 850 000 stères en Franche-Comté et représente environ un tiers de l'affouage total national. Depuis quelques années, une autre forme du bois énergie se développe. Il s'agit des granulés bois qui sont fabriqués à partir de résidus de la transformation du bois. Sept sites de fabrication sont recensés en Franche-Comté pour une production annuelle de 115 000 tonnes de granulés.

Chaufferies collectives et tertiaires



BD CARTO®
© IGN – Paris – 2002
DRAAF Franche-Comté (SRISE) septembre 2014
Reproduction interdite Licence N° CUEF-02-006

Source : Base de données collective bois énergie de Franche-Comté 2013

Secteur du bois énergie : *Il n'existe pas d'information statistique sur les industries du bois énergie. Le secteur peut être reconstitué en agrégeant les activités menées dans les nombreux secteurs de la filière bois. Les entreprises exclusivement tournées vers la production de bois-énergie sont peu nombreuses et souvent de petite taille. La majeure partie de l'activité est hébergée dans les industries de la filière et constitue une activité connexe, participant à la rentabilité globale des entreprises.*

Affouage : *possibilité pour les habitants d'une commune de recevoir une partie de la production de la forêt appartenant à celle-ci. Ce n'est pas un droit acquis pour les bénéficiaires mais une éventualité offerte par le Conseil municipal, au vu notamment des capacités de récolte de la forêt en bois de chauffage.*

Bois énergie : *bois destiné à la production d'énergie, il inclut le bois de chauffage.*

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/donnees et cartes régionales

Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Bois-énergie

Depuis 2000, la puissance installée des chaufferies collectives et tertiaires a été multipliée par près de six avec 410 chaufferies en service pour une puissance cumulée de 70 MW et une consommation annuelle de bois de près de 80 000 tonnes. Ce bois est composé à 70 % de plaquettes forestières, 25 % de connexes d'industrie du bois et 5 % de produits bois en fin de vie. Les chaufferies industrielles sont également en progression avec une puissance cumulée de 150 MW pour 80 installations. La majorité de ces équipements est implantée dans les industries du bois et valorisent plus de 200 000 tonnes de bois par an, composés aux trois quarts de connexes.

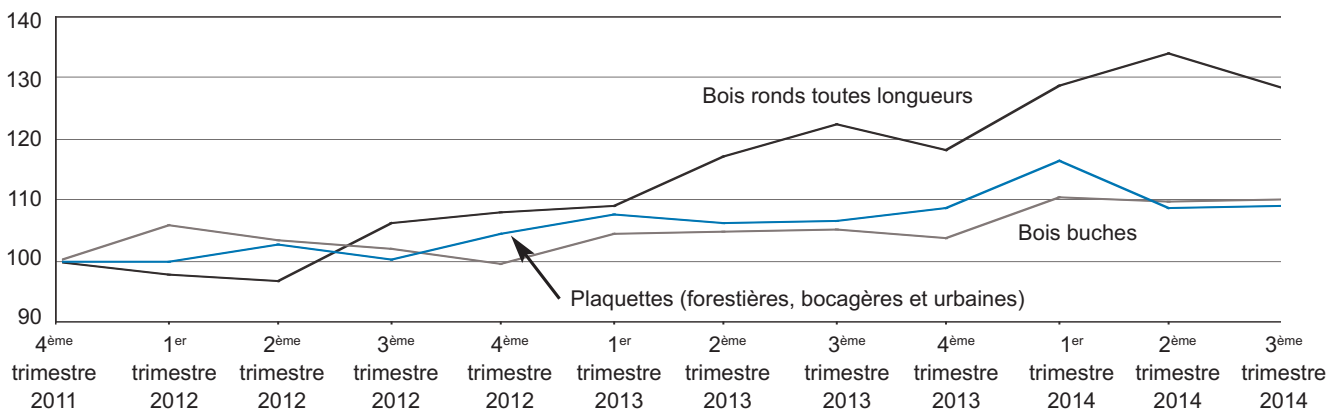
Pour la Franche-Comté, la consommation annuelle de bois énergie est de 1,25 million de tonnes, soit

322 000 tonnes équivalent pétrole. La ressource potentielle exploitable en bois énergie actuellement non exploitée est estimée 700 000 tonnes par an. Néanmoins, si l'approvisionnement des chaufferies doit être pérennisé, il faut veiller à éviter les conflits d'usage. En effet, une partie du bois utilisé à la production d'énergie peut également être valorisé pour la fabrication de panneaux.

Un projet de cogénération, production d'électricité et de chaleur, devrait entrer en service courant 2016 sur la commune de Novillars avec une consommation annuelle estimée de 150 000 tonnes de bois. L'investissement est de l'ordre de 80 millions d'euros avec à la clé la création de 25 emplois directs.

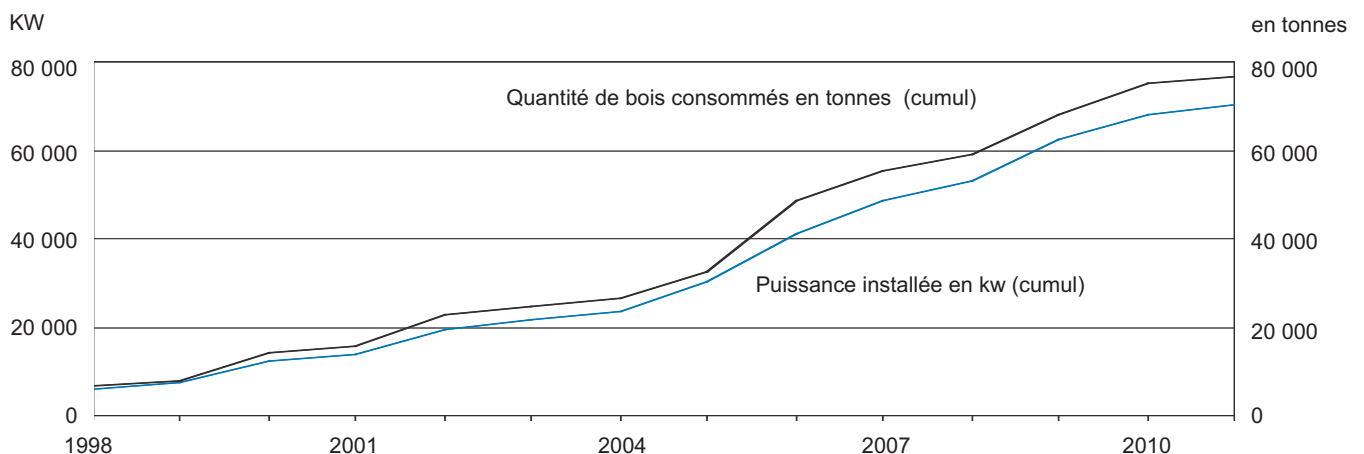
Indice national du prix du bois énergie

Base 100 4^{ème} trimestre 2011



Source : Agreste -SSP – Prix du bois / CEEB

Puissance et consommation de bois des chaufferies collectif et tertiaire



Champ : chaufferies de puissance supérieure à 50 KW

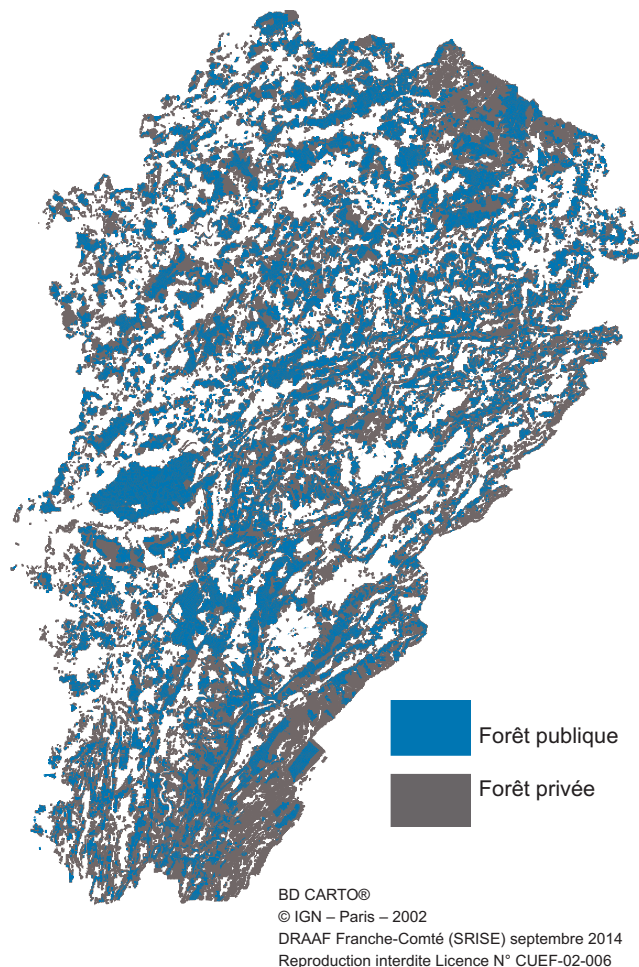
Source : Base de données collective bois énergie de Franche-Comté 2013

Gestion forestière

La forêt franc-comtoise s'étend sur 740 000 hectares. Le taux de boisement est de 45% contre 30% en moyenne métropolitaine. Cette forêt est majoritairement publique. La gestion de la forêt publique est assurée par l'ONF et 90% de ces surfaces appartiennent aux communes.

La forêt privée représente 330 000 hectares. Elle est extrêmement morcelée puisqu'elle appartient à près de 160 000 propriétaires. Les trois-quarts d'entre eux possèdent moins d'un hectare pour une surface totale de 65 000 hectares. Le restant, soit 265 000 hectares, est détenu par environ 40 000 propriétaires qui possèdent plus d'un hectare de forêt. Là encore, les surfaces sont réduites, car les deux tiers des propriétaires possèdent moins de 4 hectares, ce qui représente moins de 20% de la forêt privée. A l'autre extrême, 5% des propriétaires détiennent des domaines supérieurs à 25 hectares, soit près d'un quart de la forêt. Pour améliorer la gestion de ces grandes parcelles, 80 000 hectares de forêt régionale sont soumis à des Plans simples de gestion (PSG). Plus de la moitié a déjà fait l'objet d'un renouvellement, ce qui illustre le succès de l'outil de gestion. Une centaine de propriétaires, disposant d'au moins 10 hectares, ont engagé volontairement 2 500 hectares dans un PSG.

La forêt publique domine



Source : Agreste - IGN - BD-Topo - ONF forêt soumise

Le Plan simple de gestion (PSG) est pour le propriétaire forestier un outil d'analyse de sa forêt quant à ses fonctions économique, écologique et sociale, et de programmation des coupes et travaux sylvicoles. Le contenu du PSG est fixé par le code forestier et le contenu de l'arrêté ministériel du 12 juillet 2012. La gestion programmée doit être conforme au Schéma régional de gestion sylvicole.

Les PSG sont obligatoires pour les propriétés privées de plus de 25 ha sur des territoires limitrophes. A titre volontaire, un PSG peut être présenté pour un ensemble de parcelles d'une surface totale d'au moins 10 ha. Le PSG est agréé par le Centre régional de la propriété forestière pour une durée de 10 à 20 ans.

Le PSG apporte la garantie d'une gestion durable de la forêt.

Pour en savoir plus :

Site de la DRAAF : draaf.franche-comte.agriculture.gouv.fr/donnees-et-cartes-regionales

Site du service statistique du ministère de l'agriculture : www.agreste.agriculture.gouv.fr

La loi de modernisation de l'agriculture du 27 juillet 2010 et son décret d'application du 25 mai 2011 ayant supprimé l'ancienne notion « d'un seul tenant », les PSG sont désormais obligatoires pour les ensembles boisés disjoints d'une surface de 25 ha ou plus. Cette nouvelle règle explique l'augmentation du nombre de PSG obligatoires qui concernent 66 propriétaires pour une surface 3 600 hectares. Une partie de cette hausse peut être également attribuée à des agrandissements de propriétés privées. Cette évolution réglementaire récente explique que 10% des PSG soient en instance pour une surface inférieure à 5 000 hectares. Seules 55 propriétés de plus de 25 hectares, pour moins de 3 000 hectares, sont dépourvues d'un PSG.

Une forêt privée sous exploitée

La forêt privée comtoise est plus éclatée qu'en moyenne nationale. Cette atomisation de la propriété forestière découle principalement de son mode de constitution. En effet, le partage des terres entre héritiers lors des successions est le mode d'acquisition pour un propriétaire sur deux et 40% des surfaces. En comparaison, l'acquisition par achat ne représente que 30% des pro-

priétaires et 45% des surfaces. Ce morcellement constitue un frein à l'exploitation sylvicole. Ainsi, les surfaces non exploitées au cours des cinq dernières années représentent 20% de la forêt privée. Seule la moitié des propriétaires de moins de 10 hectares exploite sa forêt alors que 90% des propriétaires de plus de 10 ha a exploité son bien depuis 5 ans.

Parmi les propriétaires qui ont exploité leur forêt, six sur dix n'ont récolté du bois que pour l'autoconsommation ou la vente directe à des particuliers : essentiellement du bois de chauffage. Les propriétaires qui vendent leur récolte à des professionnels sont minoritaires, même si plus la taille de la propriété est grande, plus la propension à vendre est forte. Ainsi les propriétaires de plus de 10 hectares vendent les trois quart de leur récolte via ce mode de commercialisation. Les transactions via l'intermédiaire d'une coopérative représentent un quart des volumes vendus.

Plans simples de gestion en 2013

Surfaces en hectares		Doubs	Jura	Haute-Saône	T. de Belfort	Franche-Comté
Propriétés devant faire l'objet de PSG	Nombre	269	304	288	30	891
	Surface	19 802	25 227	29 573	4 688	79 290
Propriétés dotées d'un PSG agréé en vigueur	Nombre	219	259	243	27	742
	Surface	17 366	22 987	26 893	4 504	71 750
Propriétés dont le PSG est expiré ou n'ayant jamais été doté de PSG soumise à autorisation de coupes	Nombre	15	21	18	1	55
	Surface	685	989	1 096	27	2 797
Propriétés dont la situation est en instance	Nombre	34	24	27	2	87
	Surface	1 726	1 251	1 584	157	4 718
Propriétés ayant fait l'objet d'un renouvellement de PSG	Nombre	213	236	235	26	710
	Surface	17 288	22 106	2 646	4 525	46 565
Propriétés dotées d'un PSG volontaire en vigueur	Nombre	64	23	14	5	106
	Surface	1 537	573	364	71	2 545

Source : CRPF